

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF
10'000'000.- destiné à financer la poursuite des travaux de rénovation des bâtiments de
l'Université de Lausanne à Dorigny pour la période 2018 à 2021**

1. PREAMBULE

La commission en charge de traiter l'objet cité en titre s'est réunie le 30 novembre 2018 à la Salle de la Cité du Parlement cantonal, rue Cité-Devant 13, à Lausanne.

Elle était composée de M. Claude Matter, confirmé dans son rôle de président rapporteur, de Mmes Myriam Romano-Malagrifa, Valérie Schwaar, Céline Baux et de MM. Sergei Aschwanden, Vincent Jaques, Jean-Marc Nicolet (remplaçant Nathalie Jaccard), Christian Van Singer, Pierre Volet, Philippe Ducommun, Laurent Miéville (remplaçant Graziella Schaller).

Mmes Graziella Schaller (remplacée par Laurent Miéville) et Nathalie Jaccard (remplacée par Jean-Marc Nicolet) étaient excusées.

Madame la Conseillère d'Etat Cesla Amarelle, Cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) a participé à la séance. Elle était accompagnée de Mme Chantal Ostorero, Directrice générale de l'enseignement supérieur (DGES) ainsi que de M. Benoît Frund, Vice-recteur de l'Université de Lausanne (UNIL) en charge du dicastère « Durabilité et campus ». La commission tient à les remercier pour leur précieux concours.

M. Caryl Giovannini, secrétaire de la commission, a tenu les notes de séance avec célérité, ce dont nous le remercions également.

2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Cet EMPD concerne des travaux de rénovation du parc immobilier de l'Université de Lausanne (UNIL). Il est structuré de la façon suivante : la première partie expose les bâtiments qui seront touchés par le présent crédit-cadre et la seconde partie présente un rapport intermédiaire de l'utilisation du crédit-cadre de la période 2014-2016.

Le système proposé de crédits-cadres s'inscrit dans une logique de cycle d'intervention en matière de rénovation, afin de mettre en œuvre les travaux d'entretien lourd et le maintien de la valeur économique du parc immobilier.

Il est rappelé que les bâtiments de l'UNIL sont propriété de l'Etat de Vaud. Celui-ci est chargé de l'entretien lourd de ces bâtiments, alors que l'UNIL a la responsabilité de leur entretien courant.

3. DISCUSSION GENERALE

La discussion a surtout porté sur des problèmes de construction et des problèmes techniques liés à chaque bâtiment, dont le degré de vétusté est propre à chacun.

La commission a débattu de l'utilisation du bois suisse, voire vaudois, dans les constructions de l'Etat de Vaud. Le Conseil d'Etat tente, dans la mesure du possible, de se fournir en bois local.

Les montants des honoraires furent également évoqués, bien que ceux-ci correspondent aux normes SIA en vigueur.

Les travaux envisagés feront l'objet d'appels d'offres organisés conjointement par Unibat, le SIPAL et la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES).

La commission regrette l'absence de Madame la Cheffe de projet qui pilote ce dossier, ceci en relation avec les questions liées aux constructions; cependant Monsieur le Vice-recteur de l'UNIL a répondu, selon ses connaissances et de façon générale, aux différentes questions posées. Il veillera cependant à ce que la Cheffe de projet soit présente lors de futures séances de commission parlementaire relatives aux travaux de rénovation de l'UNIL.

4. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS

Le cahier « L1. Documentation complémentaire crédit-cadre », joint à l'EMPD, donne toutes les informations nécessaires à la description et compréhension des travaux envisagés ainsi que leurs coûts (page no 7).

De la synthèse des travaux de rénovation prévus, il apparaît qu'il s'agit surtout de travaux d'entretien et de rénovation liés à la vétusté des bâtiments (remise en état de menuiseries en bois, remplacement de stores en toile et à lamelles, remplacement d'installations techniques, remise en état des chaufferies et galeries techniques, étanchéité des terrasses, des compléments d'installation, des systèmes de sécurisation contre les chutes sur les façades) etc. On retrouve, en général, les mêmes genres de travaux sur toutes les constructions.

Lors de l'analyse de cette documentation complémentaire, les bâtiments Amphipôle corps central, Anthropole, Biophore, ISDC, Unicentre, Unithèque, ainsi que les infrastructures et les divers n'ont fait l'objet d'aucune remarque et question de la part de la commission.

Pour les trois autres bâtiments restants, la commission a obtenu les renseignements suivants :

4.1. BATOCHIME

La commission demande s'il ne serait pas plus judicieux de remplacer les cadres de fenêtres en bois par du métal. Il lui est répondu que toutes les fenêtres sont en bois, selon la conception de l'époque, et qu'il est préférable de garder le même système.

4.2. GENOPODE

La commission demande des informations sur les panneaux solaires. Il lui est répondu que l'installation de panneaux solaires est prévue dans la demande de crédit ; une collaboration existe avec Romande Energie, qui est le fournisseur officiel de l'UNIL

4.3. INTERNEF

La commission demande ce qu'il en est de l'étanchéité des fenêtres. Il lui est répondu que ce bâtiment doit recevoir un entretien complet qui sera effectué dans le futur. Cependant des réfections d'étanchéité des fenêtres de la cour intérieure seront effectuées par l'entretien courant, ceci rapidement.

5. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTES

5.1. COMMENTAIRES, AMENDEMENTS ET VOTE

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents

6. VOTE FINAL SUR LE PROJET DE DECRET

Le projet de décret est adopté à l'unanimité des membres présents

7. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET

La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.

Epalinges, le 16 décembre 2018

*Le rapporteur :
(Signé) Claude Matter*

Annexe :

- Document L1 du 08.11.2018: travaux de rénovation des bâtiments de l'Université de Lausanne à Dorigny pour la période 2018 à 2021